

La présente directive vise à encadrer l'utilisation du genre grammatical et les pratiques de rédaction inclusive dans les communications administratives officielles de la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN), en tenant compte des spécificités de la langue inuktitut et des normes du français.

Les communications doivent viser la clarté, la simplicité et l'inclusivité, sans nuire à la compréhension.

1. Gentilé

Le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada privilégient les termes Nunavummiuq (singulier) et Nunavummiut (pluriel) pour désigner les personnes qui habitent le Nunavut.

Ces termes sont également privilégiés par la CSFN.

L'utilisation des termes Nunavois, Nunavoise, Nunavutois et Nunavutoise est permise. Toutefois, ces termes peuvent être associés à d'autres réalités géographiques ou linguistiques, par exemple le Nunavik.

Lorsqu'un terme est choisi dans un document, il est recommandé de s'y tenir afin d'assurer la cohérence du texte.

2. Spécificités de l'inuktitut

La langue inuktitut ne comporte pas de distinction de genre grammatical.

Les termes issus de l'inuktitut, tel que Nunavummiut, doit être utilisé de manière invariable et neutre, sans distinction de genre et de nombre.

3. Rédaction inclusive

3.1 Formulations neutres

La CSFN évoluant dans un contexte où une grande partie de sa clientèle est composée de familles exogames, elle privilégie les formulations neutres et les termes collectifs. Ces pratiques visent à préserver la lisibilité des textes, faciliter la compréhension et favoriser l'accessibilité.

Exemples :

- *la présidence* plutôt que *le président ou la présidente*
- *chaque élève* plutôt que *chacun ou chacune des élèves*
- *gérer les dossiers* plutôt que *il ou elle gère les dossiers*

3.2 Usage des néologismes

Les néologismes dits neutres (ex. : *iel, frœur, heureuxe*) ne sont pas recommandés dans les communications officielles de la CSFN. Ces pratiques visent à préserver la lisibilité des textes, faciliter la compréhension et favoriser l'accessibilité.

3.3 Signes typographiques et formes abrégées

L'utilisation de formes abrégées comprenant des signes typographiques (ex. : *enseignant·e·s, étudiant·e*) est déconseillée.

Lorsque l'espace est restreint (formulaires, tableaux), l'usage de formes abrégées avec parenthèses peut être toléré :

- *enseignant(e)*

Dans tous les autres cas, il est recommandé de privilégier des formulations neutres ou complètes.

4. Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur dès maintenant et doit être appliquée dans toutes les communications officielles de la CSFN.

5. Références

- Guide de rédaction inclusive des Presses de l'Université du Québec
- Gouvernement du Canada – Gentilés
- Taiguusiliuqtiit – Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit
- Office québécois de la langue française (OQLF)